

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2017

Suite à l'absence de quorum de la séance du 11 Novembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de votants : 8
Date de convocation : 11 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 14 novembre 2017 à 20H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire.

Présents : L LEYGUE, A TONETTI, R MAGNAN, M VILLAR, B CAGNY, JC RIVAYROL
Absents : S LEBRE, E QUINSON, JP HESPEL, M CARRERE, P MIFFRE
Procurations : P. MIFFRE à L LEYGUE ; M CARRERE à B CAGNY

Romain MAGNAN est élu secrétaire de séance.

DCM2017- 68 : Emprunt bancaire

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de consulter plusieurs établissements bancaires afin de prévoir un emprunt d'un montant maximum de 150.000,00€ sur 12 à 15 ans, pour participer au financement des nombreuses réfections de voiries, réseaux et bâtiments communaux, notamment Carrer de La Perdiu, des Orenetes et mise en sécurité de l'atelier municipal.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires, à signer tous les documents, à inscrire au budget cet emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour contracter un emprunt d'un montant maximum de 150.000,00€ sur 12 à 15 ans dans le cadre du financement des travaux de réfection de voiries, réseaux et bâtiments communaux ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant ;
- D'INSCRIRE cet emprunt au budget.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

